



Association
johnny l'envie
d'avoir envie

Renseignements et réservations :

Claudine Tallec
0603716206

Mail :
assojohnny56@gmail.com

TROCS ET PUICES (en salle et extérieur)

Nom,association :

Prénoms :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Pièce N°: Délivrée par :

Délivrée le :/..... (Joindre Photocopie)

Adresse mail :.....

(1) **Type de pièce :** Carte d'identité, Permis de conduire, Passeport

est autorisé à vendre ou à échanger des objets lui appartenant lors de la foire qui se déroulera

Dimanche 26 avril 2026 à partir de 7h00 (exposants) Salles kerprat GUIDEL

installation le dimanche à partir de 7h

Règlement à l'ordre de association johnny

L'exposant :

Réservation Emplacement

Règlement à l'ordre de association johnny

Modèles emplacements	nombre	Tarif unitaire	Total
Table en intérieur 1m		5 €	
Emplacement en salle pour un portant (non fourni)		5 €	
Emplacement extérieur 20 m2		20€	
		A régler	

Dimanche 26 Avril 2026

REGLEMENT GENERAL DU TROC ET PUICES

Art. 1 Cette manifestation est ouverte à tous, **particuliers, amicales associations, artisans (Professionnels non acceptés).**

Art. 2 Les exposants devront se présenter à l'accueil qui sera ouvert dès 7h00, **munis de leur pièce d'identité ayant servi à remplir la demande de réservation.**
Les Exposants doivent être présents de 9h00 à 18h00 impérativement

Art. 3 Les autorisations étant nominatives, elles ne pourront en aucun cas être modifiées au profit d'une tierce personne.

Art. 4 Les responsables de l'association ne pourront être tenus pour responsables des vols, détériorations et tout autre accident pouvant survenir pendant le déroulement de la foire.

Art. 5 La vente ou le don d'animaux sera strictement interdit.

Art. 6 Les responsables de la manifestation se réservent le droit de refuser toute personne pouvant nuire à la renommée de la manifestation ou de l'association.

Art. 7 Pour être validées, les réservations et règlements devront nous parvenir avant **(chèque à l'ordre de l'association johnny)**

Art. 8 Toute réservation faite et non occupée à 9h00 sera annulée au profit d'un exposant en attente. Son règlement restant la propriété de l'association organisatrice de la manifestation

Art. 9 **Il est interdit aux exposants de laisser leurs invendus et déchets sur place et aux alentours, sous peine d'amende. Les exposants doivent reprendre leurs invendus avec eux.**

Art. 10 L'inscription définitive vaut acceptation de ce présent document.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Tallec Claudine,17 rue Capitaine Blayo 56100 Lorient

Tél . 06-03-71-62-06

Mail : assojohnny56@gmail.com

